



CONTRE LES ATTAQUES DU MEDEF ET CONSORTS DÉFENDONS LES DROITS DES ARTISTES ET TECHNICIEN.NE.S INTERMITTENT.E.S DU SPECTACLE DANS L'ASSURANCE CHÔMAGE !

Ce mercredi 20 février à Paris, les professionnel.le.s du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel ont occupé l'UNEDIC pour faire respecter l'avenant du 21 janvier 2019 qui garantit les droits des artistes et des technicien.ne.s intermittent.e.s

Alors que doivent se terminer les négociations interprofessionnelles, le patronat, emmené par le Medef, s'obstine à refuser toute forme de lutte contre la précarité et met en danger l'existence même de l'organisme paritaire qui gère les droits à l'assurance chômage.

Le patronat mène par ailleurs une nouvelle agression contre les droits des salariés privés d'emploi, en se montrant très zélé à appliquer les économies sur le dos des chômeurs !

Et le patronat s'attaque aux droits des professionnel.le.s du spectacle en prévoyant dans son texte du 14 février de refuser l'accord du 21 janvier, signé unanimement par la Fesac et les fédérations syndicales.

Non seulement le patronat veut, comme le gouvernement, baisser considérablement les droits de tous les salariés privés d'emploi, mais il continue de vouloir faire disparaître les règles spécifiques aux professions du spectacle !

Le patronat entend par ailleurs appliquer de nouvelles « franchises » au régime général comme aux annexes 8 et 10 :

- 5 jours non indemnisés par an, par la mise en place d'un plafond à 30 jours par mois
- Jusqu'à 29 jours non indemnisés dans l'année, par l'instauration d'un « coefficient de travail » qui limiterait pour tous les travailleurs précaires qui n'auraient pas été en contrat à temps plein toute l'année précédente, (dont les intermittents) le nombre de jours indemnisés à 28 par mois !

LA BATAILLE CONTINUE POUR FAIRE VALOIR NOS DROITS, FAIRE APPLIQUER L'ACCORD DU 21 JANVIER 2019 DANS SA TOTALITÉ, ET EMPÊCHER LA CASSE DE L'ASSURANCE CHÔMAGE, QUE CE SOIT FACE AU PATRONAT OU AU GOUVERNEMENT !

À Toulouse, à l'initiative du Syndicat des artistes musiciens de Midi-Pyrénées (SAMMIP Cgt), une "visite" des locaux de la DIRECCTE 31 a été organisée au cours de laquelle il a été demandé à la direction de la Direccte de transmettre un courrier (en pièce jointe) à Muriel Pénicaud, ministre du Travail.

- ✓ Les fédérations *CGT SPECTACLE*, *FASAP-FO*, *USNA-CFTC*, *FCCS CFE-CGC* appellent les artistes et les technicien-ne-s du spectacle à **signer massivement le texte pétition** pour défendre leurs droits : <http://chng.it/vsHkpxJX6R> (ou sur www.fnsac-cgt.com)
- ✓ Continuons à informer et à mobiliser : prochaine AG des professionnel.le.s du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel à **Paris le lundi 25 février à 19H – Bourse du Travail, salle E. Varlin, 3 rue du Château d'Eau Paris 10**. Pour les rendez-vous en région, rapprochez des syndicats et des UD.

Paris, le 20/02/2019.

Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, du Cinéma, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle Cgt
14-16, rue des Lilas 75019 PARIS - 01 48 03 87 60 - www.fnsac-cgt.com - cgtspectacle@fnsac-cgt.com